Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Autres moyens d'identification:

UFI: FVMG-X9JP-TG00-FHY9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Lavage des véhicules. Uniquement pour usage utilisateur professionnel/utilisateur industriel.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

LAVANCE SERVICES FRANCE

ZA du Chêne Vert Allée de Gerhoui - CS 25112

35651 Le Rheu Cedex - FRANCE

Tél.: 0 820 820 511

lavance-services@lavance.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +32 (0)3 575 03 30

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement nº 1272/2008 (CLP).

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, Catégorie 1, H314

STOT SE 3: Toxicité pour les voies respiratoires (exposition unique), Catégorie 3, H335

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP):

Dange





Indications de danger:

Skin Corr. 1: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune.

Substances qui contribuent à la classification

2-aminoéthanol; éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium; Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes; Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium < 2.5 EO

UFI: FVMG-X9JP-TG00-FHY9

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange à base de tensioactifs non ioniques, anioniques et amphotères

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient:

	Identification		Nom chimique /classification		Concentration		
CAS:	111-76-2	2-butoxyéthanol □¹□ ATP ATP15					
	203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302+H332; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	<u>(1)</u>	5 - <10 %		
CAS:	141-43-5	2-aminoéthanol□¹□		Auto classifiée			
	205-483-3 603-030-00-8 01-2119486455-28- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302+H312+H332; Aquatic Chronic 3: H412; Skin Corr. 1B: H314; SE 3: H335 - Danger	STOT (!)	5 - <10 %		
CAS:	64-02-8	éthylènediaminetétr	aacétate de tétrasodium□¹□	Auto classifiée			
	200-573-9 607-428-00-2 I: 01-2119486762-27- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302+H332; Eye Dam. 1: H318; STOT RE 2: H373 - Danger	(1) (2)	2,5 - <5 %		
CAS: EC:	68155-09-9 268-938-5 Non concerné : 01-2120779407-42- XXXX	Amides de coco, N-[((diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes□¹□	Auto classifiée			
Index:		Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315 - Danger	1 43	1 - <2,5 %		
CAS:	68891-38-3	Alcools, C12-C14, éti	noxylés,sulfates, sels de sodium < 2.5 EO□¹□	Auto classifiée			
EC: Index: REACH:	500-234-8 Non concerné : 01-2119488639-16- XXXX	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412; Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315 - Danger	\$	1 - <2,5 %		
CAS: EC:	1310-73-2						
Index:	215-185-5 011-002-00-6 : 01-2119457892-27- XXXX	Règlement 1272/2008	Skin Corr. 1A: H314 - Danger		<1 %		
CAS:	5064-31-3	nitrilotriacétate de t	risodium□¹□	ATP ATP01			
	225-768-6 607-620-00-6 01-2119519239-36- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Carc. 2: H351; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	<u>(1)</u>	<1 %		

^{📭 🗀} Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir las rubriques 11, 12 et 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Consulter immédiatement un médecin, indiquant le SDS pour ce produit

Par inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène,etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 2/16**

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

Par ingestion/aspiration:

Demander immédiatement des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné. Ne pas provoquer de vomissement, car l'expulsion de l'estomac peut causer des dommages sur la muqueuse du tractus digestif supérieur et l'aspiration sur la voie respiratoire. Rincer la bouche et la gorge vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie orale avant d'avoir obtenu l'avis d'un médecin. Maintenir la personne affectée au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

Pour les secouristes:

Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 0 °C
Température maximale: 45 °C
Durée maximale: 24 mois
B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Directive (EU) 2000/39, Directive 2004/37/EC, Directive (EU) 2006/15, Directive (EU) 2009/161, Directive (EU) 2017/164, Directive (EU) 2019/1831:

	Identification	Limites d'exposition professionnelle		
2-butoxyéthanol		IOELV (8h)	20 ppm	98 mg/m ³
CAS: 111-76-2	EC: 203-905-0	IOELV (STEL)	50 ppm	246 mg/m ³
2-aminoéthanol		IOELV (8h)	1 ppm	2,5 mg/m ³
CAS: 141-43-5	EC: 205-483-3	IOELV (STEL)	3 ppm	7,6 mg/m ³

DNEL (Travailleurs):

	Courte exposition		Longue exposition		
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
2-butoxyéthanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 111-76-2	Cutanée	89 mg/kg	Pas pertinent	125 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-905-0	Inhalation	1091 mg/m ³	246 mg/m ³	98 mg/m ³	Pas pertinent
2-aminoéthanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 141-43-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3 mg/kg	Pas pertinent
EC: 205-483-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1 mg/m³	0,51 mg/m ³
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 64-02-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 200-573-9	Inhalation	Pas pertinent	3 mg/m ³	Pas pertinent	1,5 mg/m ³

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 4/16**



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

		Courte exposition		Longue	exposition
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 68155-09-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,15 mg/kg	Pas pertinent
EC: 268-938-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,62 mg/m ³	Pas pertinent
Alcools, C12-C14, éthoxylés,sulfates, sels de sodium < 2.5 EO	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 68891-38-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2750 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-234-8	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	175 mg/m ³	Pas pertinent
hydroxyde de sodium	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 1310-73-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 215-185-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	1 mg/m³
nitrilotriacétate de trisodium	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 5064-31-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 225-768-6	Inhalation	9,6 mg/m ³	Pas pertinent	3,2 mg/m ³	Pas pertinent

DNEL (Population):

		Courte e	exposition	Longue	exposition
Identification	Systémique	Local	Systémique	Local	
2-butoxyéthanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	6,3 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 111-76-2	Cutanée	89 mg/kg	Pas pertinent	75 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-905-0	Inhalation	426 mg/m ³	147 mg/m ³	59 mg/m ³	Pas pertinent
2-aminoéthanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,5 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 141-43-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 205-483-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,18 mg/m ³	0,28 mg/m ³
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	25 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 64-02-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 200-573-9	Inhalation	Pas pertinent	1,2 mg/m ³	Pas pertinent	0,6 mg/m ³
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,3 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 68155-09-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,73 mg/kg	Pas pertinent
EC: 268-938-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,5 mg/m ³	Pas pertinent
Alcools, C12-C14, éthoxylés,sulfates, sels de sodium < 2.5 EO	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	15 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 68891-38-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1650 mg/kg	Pas pertinent
EC: 500-234-8	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	52 mg/m ³	Pas pertinent
hydroxyde de sodium	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 1310-73-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 215-185-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	1 mg/m³
nitrilotriacétate de trisodium	Oral	0,9 mg/kg	Pas pertinent	0,3 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 5064-31-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
EC: 225-768-6	Inhalation	2,4 mg/m ³	Pas pertinent	0,8 mg/m ³	Pas pertinent

PNEC:

Identification				
2-butoxyéthanol	STP	463 mg/L	Eau douce	8,8 mg/L
CAS: 111-76-2	Sol	2,33 mg/kg	Eau de mer	0,88 mg/L
EC: 203-905-0	Intermittent	26,4 mg/L	Sédiments (Eau douce)	34,6 mg/kg
	Oral	0,02 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	3,46 mg/kg
2-aminoéthanol	STP	100 mg/L	Eau douce	0,07 mg/L
CAS: 141-43-5	Sol	1,29 mg/kg	Eau de mer	0,007 mg/L
EC: 205-483-3	Intermittent	0,028 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,357 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,036 mg/kg
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	STP	43 mg/L	Eau douce	2,2 mg/L
CAS: 64-02-8	Sol	0,72 mg/kg	Eau de mer	0,22 mg/L
EC: 200-573-9	Intermittent	1,2 mg/L	Sédiments (Eau douce)	Pas pertinent
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 5/16**



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes	STP	6,5 mg/L	Eau douce	0,0059 mg/L
CAS: 68155-09-9	Sol	3,68 mg/kg	Eau de mer	0,00059 mg/L
EC: 268-938-5	Intermittent	0,059 mg/L	Sédiments (Eau douce)	18,4 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	1,84 mg/kg
Alcools, C12-C14, éthoxylés,sulfates, sels de sodium < 2.5 EO	STP	10000 mg/L	Eau douce	0,24 mg/L
CAS: 68891-38-3	Sol	7,5 mg/kg	Eau de mer	0,024 mg/L
EC: 500-234-8	Intermittent	0,071 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,917 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,092 mg/kg
nitrilotriacétate de trisodium	STP	270 mg/L	Eau douce	0,93 mg/L
CAS: 5064-31-3	Sol	Pas pertinent	Eau de mer	0,093 mg/L
EC: 225-768-6	Intermittent	0,8 mg/L	Sédiments (Eau douce)	Pas pertinent
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	Pas pertinent

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique (Matériel: Polyéthylène linéaire basse densité (LLPDE), Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur: 0,062 mm)	CAT III	EN 420:2004+A1:2010	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	CATII	EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	CATI		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	CATII	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 6/16**



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d´éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l´environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 10,5 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 °C: 108,15 kg/m³ (108,15 g/L)

Nombre moyen de carbone: 4,1
Poids moléculaire moyen: 91,2 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES **

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C:

Aspect:

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

Liquide

Transparent

Transparent

Caractéristique

Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique: 105 °C
Pression de vapeur à 20 °C: 2286 Pa

Pression de vapeur à 50 °C: 12049,88 Pa (12,05 kPa)

Taux d'évaporation à 20 °C: Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C: 1020 - 1040 kg/m³
Densité relative à 20 °C: 1,02 - 1,04

Viscosité dynamique à 20 °C:

Viscosité cinématique à 20 °C:

Pas pertinent *

Viscosité cinématique à 40 °C:

Pas pertinent *

Concentration:

Pas pertinent *

pH: 12,4 - 13,4 (à 100 %)

Densité de vapeur à 20 °C:

Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:

Pas pertinent *

Solubilité dans l'eau à 20 °C:

Pas pertinent *

Propriété de solubilité:

Soluble dans l'eau

Température de décomposition:

Pas pertinent *

Point de fusion/point de congélation:

Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 7/16**

^{**} Modifications par rapport à la version précédente



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ** (suite)

Inflammabilité:

Point d'éclair: 79 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Pas pertinent *

Température d'auto-ignition: 238 °C

Limite d'inflammabilité inférieure: Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure: Pas pertinent *

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian: Non concerné

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:

Pas pertinent *

Propriétés comburantes:

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:

Chaleur de combustion:

Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C: Pas pertinent *
Indice de réfraction: Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

	Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
I	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Précaution	Non applicable	Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 8/16**

^{**} Modifications par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

- A- Ingestion (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Corrosivité/irritabilité: Produit corrosif, son ingestion provoque des brûlures détruisant les tissus sur toute leur épaisseur. Pour plus d'information concernant les effets secondaires par contact avec la peau voir rubrique 2.
- B- Inhalation (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Corrosivité/irritabilité: En cas d'inhalation prolongée le produit est susceptible de détruire les tissus des muqueuses et des voies respiratoires supérieures
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Principalement le contact avec la peau provoque des brûlures détruisant les tissus sur toute leur épaisseur. Pour plus d'information concernant les effets secondaires par contact avec la peau voir rubrique 2.
 - Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves après contact
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
 - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effet cancérigène. Pour plus d'information, voir rubrique 3. IARC: 2-butoxyéthanol (3)
 - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
 - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Provoque une irritation des voies respiratoires, normalement réversible et est limitée aux voies respiratoires supérieures.

- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
2-butoxyéthanol	DL50 orale	1200 mg/kg	Rat
CAS: 111-76-2	DL50 cutanée	3000 mg/kg	Lapin
EC: 203-905-0	CL50 inhalation	11 mg/L (4 h) (ATEi)	
2-aminoéthanol	DL50 orale	500 mg/kg	Rat
CAS: 141-43-5	DL50 cutanée	1025 mg/kg	Lapin
EC: 205-483-3	CL50 inhalation	11 mg/L (4 h)	Rat

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 9/16**



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	To	Toxicité sévère	
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes	DL50 orale	500 mg/kg (ATEi)	
CAS: 68155-09-9	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 268-938-5	CL50 inhalation	Pas pertinent	
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	DL50 orale	1913 mg/kg	Rat
CAS: 64-02-8	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 200-573-9	CL50 inhalation	11 mg/L (4 h) (ATEi)	
nitrilotriacétate de trisodium	DL50 orale	686 mg/kg	La souris
CAS: 5064-31-3	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 225-768-6	CL50 inhalation	Pas pertinent	

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification		Concentration	Espèce	Genre
2-butoxyéthanol	CL50 1490 mg/L (96 h)		Lepomis macrochirus	Poisson
CAS: 111-76-2	CE50	1815 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 203-905-0	CE50	911 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
2-aminoéthanol	CL50	349 mg/L (96 h)	Cyprinus carpio	Poisson
CAS: 141-43-5	CE50	65 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 205-483-3	CE50	22 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	CL50	121 mg/L (96 h)	Lepomis macrochirus	Poisson
CAS: 64-02-8	CE50	140 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 200-573-9	CE50	Pas pertinent		
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium < 2.5 EO	CL50	7,1 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson
CAS: 68891-38-3	CE50	7,4 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 500-234-8	CE50	27 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
hydroxyde de sodium	CL50	189 mg/L (48 h)	Leuciscus idus	Poisson
CAS: 1310-73-2	CE50	33 mg/L	Crangon crangon	Crustacé
EC: 215-185-5	CE50	Pas pertinent		
nitrilotriacétate de trisodium	CL50	240,4 mg/L (96 h)	Carassius auratus	Poisson
CAS: 5064-31-3	CE50	950 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 225-768-6	CE50	510 mg/L (120 h)	Microcystis aeruginosa	Algue

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE
Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) Page 10/16



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
2-butoxyéthanol	NOEC	100 mg/L	Danio rerio	Poisson
CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0	NOEC	100 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
2-aminoéthanol	NOEC	1,24 mg/L	Oryzias latipes	Poisson
CAS: 141-43-5 EC: 205-483-3	NOEC	0,85 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	NOEC	25,7 mg/L	Danio rerio	Poisson
CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9	NOEC	25 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Alcools, C12-C14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium < 2.5 EO	NOEC	0,2 mg/L	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 68891-38-3 EC: 500-234-8	NOEC	0,27 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
nitrilotriacétate de trisodium	NOEC	54 mg/L	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 5064-31-3 EC: 225-768-6	NOEC	Pas pertinent		

12.2 Persistance et dégradabilité:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
2-butoxyéthanol	DBO5	0,71 g O2/g	Concentration	100 mg/L
CAS: 111-76-2	DCO	2,2 g O2/g	Période	14 jours
EC: 203-905-0	DBO5/DCO	0,32	% Biodégradé	96 %
2-aminoéthanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	20 mg/L
CAS: 141-43-5	DCO	Pas pertinent	Période	21 jours
EC: 205-483-3	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Alcools, C12-C14, éthoxylés,sulfates, sels de sodium < 2.5 EO	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10,5 mg/L
CAS: 68891-38-3	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 500-234-8	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification	Potentiel de bioaccumulation		
2-butoxyéthanol	FBC	3	
CAS: 111-76-2	Log POW	0,83	
EC: 203-905-0	Potentiel	Bas	
2-aminoéthanol	FBC	3	
CAS: 141-43-5	Log POW	-1,31	
EC: 205-483-3	Potentiel	Bas	
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	FBC	2	
CAS: 64-02-8	Log POW	-13	
EC: 200-573-9	Potentiel	Bas	

12.4 Mobilité dans le sol:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE
Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

Page 11/16



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
2-butoxyéthanol	Koc	8	Henry	1,621E-1 Pa·m³/mol
CAS: 111-76-2	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Non
EC: 203-905-0	Tension superficielle	2,729E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
2-aminoéthanol	Koc	0,27	Henry	3,7E-5 Pa·m³/mol
CAS: 141-43-5	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Non
EC: 205-483-3	Tension superficielle	5,025E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Non
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Koc	1046	Henry	0E+0 Pa·m³/mol
CAS: 64-02-8	Conclusion	Bas	Sol sec	Non
EC: 200-573-9	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Non

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
	Il n´est pas possible d´attribuer un code spécifique, étant donné que cela dépend de l´usage prévu par le destinataire	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP8 Corrosif

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2021 et RID 2021:

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / **PREWASH INSECT AND RIMS**

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



14.1 Numéro ONU: UN1760

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-aminoéthanol)

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

8 Étiquettes: 14.4 Groupe d'emballage: Π 14.5 Dangereux pour Non

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: 274 code de restriction en tunnels: F

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

Quantités limitées: 1 L

14.7 Transport en vrac Pas pertinent

> conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 39-18:

14.1 Numéro ONU: UN1760

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-aminoéthanol)

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: R 14.4 Groupe d'emballage: Π

14.5 Polluants marins: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

> Dispositions spéciales: 274 Codes EmS: F-A, S-B Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

Quantités limitées: 1 I Groupe de ségrégation: SGG18

14.7 Transport en vrac Pas pertinent

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2021:



14.1 Numéro ONU: UN1760

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-aminoéthanol)

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 8 14.4 Groupe d'emballage: II 14.5 Dangereux pour Non

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9 Pas pertinent

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et

au recueil IBC:

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) Page 13/16

esens

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Règlement (CE) nº648/2004 concernant les détergents:

Conformément à ce règlement le produit remplit les conditions suivantes:

Les tensioactifs contenus dans ce mélange observent les critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (CE) nº648/2004 concernant les détergents. Les informations qui justifient cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies sur demande directe ou sur demande d'un producteur de détergents.

Instruction d'utilisation pertinente:

Dans les centres de lavage, la dose recommandée est d'environ 25 ml/min. Dans les portiques et les tunnels de lavage, la dose recommandée d'environ 25 ml/min. Pour les applications manuelles, le dosage recommandé est de 10 à 20%.

Étiquetage du contenu:

composant	Intervalle de concentration
Agents de surface anioniques	% (p/p) < 5
Agents de surface amphotères	% (p/p) < 5
EDTA et sels	% (p/p) < 5
NTA (acide nitrilotriacétique) et sels	% (p/p) < 5

Cleanright (www.cleanright.eu) © A.I.S.E.:



Conserver hors de portée des enfants.



Éviter le contact avec les yeux. Après contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau.



Se rincer les mains après utilisation.



Éviter un contact prolongé avec le produit si la peau est sensible ou blessée.

Seveso III:

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):

Ne peuvent être utilisés:

- —dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- —dans des farces et attrapes,
- —dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Pas pertinent

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/EU

CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

- Règlement (CE) n o 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques
- Règlement (CE) n o 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- Règlement (CE) n o 551/2009 de la Commission du 25 juin 2009 modifiant le règlement (CE) n o 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes V et VI (agents de surface bénéficiant d'une dérogation)
- Règlement (CE) n o 907/2006 de la Commission du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n o 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents afin d'en adapter les annexes III et VII

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (Règlement (UE) N° 2015/830)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (RUBRIQUE 9):

· Point d'éclair

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4: H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Acute Tox. 4: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Carc. 2: H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Corr. 1A: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Skin Corr. 1B: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

STOT RE 2: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Procédé de classement:

Skin Corr. 1: Méthode de calcul Eye Dam. 1: Méthode de calcul STOT SE 3: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu

http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE
Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

Page 15/16



CL01002 / CL01102 - NETTOYANT JANTES CONCENTRÉ / PREWASH INSECT AND RIMS

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50 CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- Fin de la fiche de données de sécurité -

Date d'établissement: 14/04/2021 Révision: 09/11/2021 Version: 2 (substitue 1) **Page 16/16**